
Trophée béton écoles

récompense les jeunes diplômés en architecture

Règlement de la 6^e édition

Inscriptions jusqu'au 16 octobre 2017

Le Trophée béton Écoles¹, organisé par les associations *Bétocib*, *CIMbéton* et la *Fondation Ecole Française du Béton*, sous le patronage du *Ministère de la Culture et de la Communication*, a pour but de révéler les jeunes diplômés des écoles d'architecture françaises, de les parrainer et de leur offrir une visibilité à l'orée de leur vie professionnelle.

1 - OBJECTIFS

Le Trophée béton Écoles invite les futurs professionnels à s'interroger sur les qualités esthétiques, techniques et environnementales du matériau béton.

Il prime les PFE (projet de fin d'étude) dont **l'architecture et les performances constructives mettent en valeur l'utilisation du matériau béton**. Tous les projets de fin d'étude peuvent être présentés, quel que soient leur échelle ou leur programme, pourvu qu'ils répondent au cahier des charges.

Grâce à ses déclinaisons multiples, le béton occupe une place dominante dans l'architecture et offre une grande liberté aux concepteurs, tant sur le plan esthétique que technique.

Bien que centenaire, le béton est un matériau jeune. Matériau de prédilection du XX^e siècle, il a largement participé au développement de l'architecture moderne. Par son caractère universel, ce matériau continu et polyfonctionnel, s'adapte aussi bien à l'architecture organique qu'au rationalisme ou au minimalisme.

La richesse de ses potentialités plastiques et structurelles, qui conservent toute leur actualité au XXI^e siècle, mérite d'être explorée en permanence.

C'est pourquoi, afin de sensibiliser les jeunes générations aux qualités intrinsèques du matériau et de favoriser le développement d'une réflexion architecturale innovante pour son utilisation, les associations Bétocib, CIMbéton et la fondation EFB sont à l'origine de la création d'un Trophée béton annuel faisant appel à l'imagination des étudiants des écoles d'architecture.

Ce concours a aussi pour objectif d'aider les étudiants à développer leur réflexion et à faire connaître leurs idées en matière d'architecture. Il leur offre une première tribune professionnelle.

La remise des prix de la 6^e édition du Trophée aura lieu **en janvier 2018 à la Maison de l'architecture en Ile-de-France**.

Pourront s'y inscrire les étudiants ayant obtenu leur PFE aux sessions de **2016 et 2017**.

Les projets inscrits au Trophée béton Écoles ont pour base le PFE de l'étudiant, qui peut être complété pour répondre au cahier des charges.

Pour une adéquation au cahier des charges, les candidats peuvent développer certains aspects techniques de leur projet de fin d'étude (PFE), avant ou après obtention de leur diplôme. Ils pourront s'ils le souhaitent, s'allier des compétences supplémentaires en constituant des équipes pluridisciplinaires. Par ailleurs, les étudiants inscrits en bi-cursus architecte-ingénieur pourront également participer au concours.

Les candidats seront évalués selon des critères tels que leur **démarche personnelle** dans l'utilisation judicieuse du béton, la qualité architecturale de leur projet, leur approche structurelle et constructive ainsi que sur la prise en compte des exigences thermiques et environnementales des réglementations en vigueur.

Leur réflexion sur les possibilités multiples du matériau, les différentes innovations, sur la peau : texture, matières, finesse, épaisseur, couleur, sera également prise en compte. Ils devront se conformer aux éléments de rendu (voir section rendu).

2 - ORGANISATION DU CONCOURS

Organisateurs du concours :

- **Bétocib** : Association pour la valorisation de la qualité esthétique et technique de l'architecture en béton. L'association Bétocib créée en 1973, et présidée par Etienne Tricaud (président d'AREP) , et regroupe les professionnels de la construction : architectes, plasticiens, BET, économistes, fournisseurs de matériaux, entreprises et préfabricants, maîtres d'ouvrage et organismes professionnels partageant la même passion du béton.

- **CIMbéton** : Centre d'information sur le ciment et ses applications. L'association CIMbéton a pour mission de faire connaître les progrès techniques des ciments et des bétons dans tous les secteurs de la construction, bâtiment, travaux publics, génie civil. Le pôle bâtiment promeut l'Architecture en béton au travers de multiples actions à destination des professionnels et des étudiants (publications, conférences, colloques, concours, etc.).

- **EFB** : Fondation de l'Ecole Française du Béton. La fondation EFB est un lieu privilégié de dialogue entre maîtrise d'ouvrages, maîtrise d'œuvre, administrations, industriels des matériaux et des produits, entreprises de construction, bureaux de contrôle, établissements d'enseignement, laboratoires de recherche et médias.

Le concours est placé sous le patronage du *Ministère de la Culture et de la Communication, Direction des Patrimoines* et en partenariat avec *le Moniteur, la Maison de l'architecture en Ile-de-France* et *l'Académie d'architecture*.

Secrétariat du concours :

L'organisation du concours est assurée par les associations Bétocib et CIMbéton.

Un secrétariat est chargé de la réalisation de toutes les tâches liées à la conception et à l'organisation du concours. Il est l'interlocuteur unique des candidats.

Les questions doivent être envoyées à l'adresse info@trophee-beton.com.

Candidats :

Le concours s'adresse à tous les étudiants des écoles d'architecture françaises inscrits en projet de fin d'étude (PFE), ou jeunes diplômés.

Ne pourront être sélectionnés que les étudiants ayant obtenu leur Projet de Fin d'Etude (PFE) aux sessions de 2016 et 2017.

Les candidats peuvent se présenter soit de manière individuelle, soit en équipe constituée au minimum d'un étudiant architecte et pouvant également intégrer d'autres étudiants architectes et/ou un étudiant ingénieur.

Les candidats architectes n'ayant pas constitué d'équipe mais souhaitant bénéficier de l'accompagnement d'un étudiant ingénieur, peuvent en faire la demande auprès du secrétariat du Trophée Béton, dans un délai raisonnable, afin que la demande puisse être satisfaite.

Dans le cadre des équipes, un mandataire doit être désigné. Il est l'unique interlocuteur vis-à-vis du secrétariat du concours. Dans tous les cas, le PFE du mandataire est le support du projet.

L'ensemble des membres constituant les équipes doit être soit titulaire d'une carte d'étudiant, soit titulaire d'un diplôme datant de 2016 ou 2017.

Lors du rendu du concours, tous les membres de l'équipe doivent figurer dans la fiche d'identification de l'équipe sous le titre d'associés et seront considérés comme auteurs du projet au même titre que le mandataire.

Modalités d'inscription :

L'inscription, obligatoire, est ouverte à partir de la date du lancement, le 23 février 2017, et jusqu'au **16 octobre 2017**. Chaque candidat ou équipe de candidats doit s'inscrire en ligne par l'intermédiaire du site Web www.trophee-beton.com
Seul le candidat ou le mandataire de l'équipe reçoit un accusé de réception par email. Cet email atteste de l'inscription.

Réponses aux questions :

Les questions concernant le règlement peuvent être adressées par email au secrétariat du concours jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions : info@trophee-beton.com.

3 - DOSSIER DE CONCOURS**Modalités :**

Le règlement du concours et l'ensemble des informations nécessaires à la participation, sont disponibles sur le site Web dédié.

Les éléments de rendu :

Pour favoriser la participation des étudiants, les éléments de rendu exigés se rapprochent de ceux demandés dans le cadre des PFE.

Le rendu se fera en deux phases. Les éléments remis par les candidats seront rédigés en français. La première phase s'adressera à tous les candidats voulant participer au concours et fera l'objet d'un premier jury.

La seconde phase s'adressera aux candidats sélectionnés lors du premier jury. Les dix équipes nommées seront auditionnées par un jury professionnel le jour de la remise des prix, en janvier 2018.

Première phase : à rendre au plus tard le 16 octobre 2017

Les documents sont à télécharger sur le site Web dédié et à envoyer par courrier recommandé ou à remettre en main propre contre signature au :

*Secrétariat du Trophée Béton - Bétocib, CIMbéton,
EFB 7, place de la Défense. 92974 Paris-La-Défense Cedex.
9h-13h et 14h-17h*

Description du cahier :

o Page 1 : Une **synthèse** du projet avec un **texte explicatif obligatoire de 2500 signes espaces compris**.

- sujet, problématique choisie et objectif du projet
- contexte réel ou théorique : analyse de site, insertion...
- projet architectural
- choix du matériau béton

o Page 2 à 6 : Réduction du rendu graphique du PFE

o Page 7 à 8 : Pertinence du choix du béton par rapport au projet

- choix du type de mise en œuvre (BPE, préfabriqué, projeté....)
- performances techniques et environnementales, telles que réflexion bioclimatique, performances thermiques, sismiques, acoustiques.... etc.
- détails techniques
- détails sur l'enveloppe, la matière, l'épaisseur, la texture, la couleur

Ces documents impérativement envoyés au format papier A3 et chargés sur une clef USB dédiée doivent être mis bout-à-bout sur un fichier PDF unique, compressé (JPEG, 15 Mo maximum en qualité d'impression optimale).

Deuxième phase : à rendre et à présenter le jour du jury final :

- Un diaporama de 5 pages maximum, support d'une présentation orale de 10 minutes maximum, suivie d'un échange avec le jury pendant 15 minutes.
- **4 panneaux de rendu au format A1 pour l'exposition :**
Les 4 panneaux de format A1 (59,4 cm x 84 cm) sont constitués de tirages montés sur des supports plans, rigides, légers et résistants (type carton plume de 10mm d'épaisseur). Ils sont plastifiés. (Les frais de tirage, encollage et plastification sont remboursés par les organisateurs sur présentation des factures après validation par les organisateurs des montants engagés, et dans la limite de 200€TTC maximum).

Description des panneaux :

Ils sont présentés verticalement et numérotés.

Le nom des candidats est placé en haut à gauche de chacun des panneaux. La mise en page des panneaux est libre.

Les panneaux sont composés au moins des illustrations graphiques suivantes :

- Plan Masse
- Vue(s) en trois dimensions représentant le projet
- Plan(s) significatif(s)
- Élévation(s) et Coupe(s)
- Détails constructifs
- Matériaux - Présentation de la texture et de l'aspect des matériaux et de la relation avec le contexte (environnement, bâtiments existants...)
- Note explicative et personnelle sur la nature des matériaux choisis et la pertinence architecturale et technique de leur emploi.

Toute présentation non conforme peut, si le jury le décide, entraîner l'élimination du candidat.

L'échelle de tous les documents graphiques et de présentation doit être précisée sur tous les documents. L'orientation doit être spécifiée sur tous les plans.

Il est de la responsabilité de chaque candidat ou équipe de candidats de s'assurer que la représentation graphique de son projet permet aisément sa reproduction pour des publications ultérieures.

Maquettes :

La présentation de maquette(s) du projet ou de photos de celle(s)-ci est facultative.

Il n'est pas prévu d'exposer les maquettes. Dans le cas où des étudiants souhaiteraient laisser leur maquette sur place après la soirée de remise des prix, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables de leur dégradation éventuelle et ne se chargeront pas du rapatriement à leurs propriétaires.

Visuels HD :

Les dix nominés doivent fournir 8 visuels HD maximum (une dimension atteint 30cm de côté, 300 dpi pour une impression de qualité), illustrant leur projet pour réalisation de la publication AMC.

En participant au Trophée béton Écoles, le candidat autorise les organisateurs à utiliser l'ensemble des visuels transmis pour communiquer de quelques manières que ce soit au sujet du Trophée béton Écoles ou pour illustrer le site [Web trophee-beton.com](http://Web.trophee-beton.com).

4 - JURY ET RÉSULTATS

Composition du jury :

Le jury se réunit à deux reprises, correspondant aux deux phases de rendu. Le président du jury est architecte. Le jury se compose d'une dizaine de membres, dont une majorité d'architectes, un ingénieur, un maître d'ouvrage, et une personnalité étrangère.

Désignation des projets lauréats et mentionnés :

Le jury est souverain dans son choix. Il peut juger de la conformité de l'ensemble des propositions au présent règlement.

Le jury doit examiner les projets ne respectant pas les prescriptions afin de décider de l'élimination ou non du concurrent en défaut.

Le jugement est établi suivant l'intérêt des projets en fonction des critères définis ci-dessous.

À l'issue de la procédure, le jury désigne à la majorité au maximum quatre projets lauréats.

Critères d'évaluation :

Le jury examine les projets selon plusieurs critères :

- Qualité architecturale
- Utilisation positive et judicieuse du béton
- Explorations des possibilités du béton : performances / matière/ épaisseur / texture / couleur
- Approche structurelle et pensée constructive
- Démarche environnementale
- Innovation
- Qualité et cohérence du rendu

Proclamation des résultats :

La proclamation des résultats a lieu le jour du jury, à la Maison de l'architecture en Ile-de-France, en janvier 2018.

Récompenses :

Les prix sont envoyés aux lauréats par chèque sous enveloppe. Les prix se répartissent de la manière suivante :

- 1er prix : 5000€
- 2e prix : 4000€
- 3e prix : 3000€
- 4e prix : 2000€

Les lauréats et nominés bénéficieront tous d'un abonnement gratuit à la revue AMC pendant un an.

Diffusion des projets sélectionnés :

Les projets nominés et lauréats feront l'objet d'une exposition à la Maison de l'architecture en Ile-de-France et d'une publication dans la revue AMC du mois de février 2018.